



MILLESTERNES
CONCOURS PHOTO 2018
règlement



Les oiseaux
du Littoral



Article 1 : OBJET

Millesternes organise un concours de photographie numérique gratuit, pour amateurs, en téléchargement.

Ce concours a pour but final de créer une exposition pédagogique destinée à sensibiliser les enfants et le public au respect de l'environnement en gardant l'esprit premier de l'association Millesternes :

«De l'émerveillement naît le respect».

Cette exposition sera diffusée dans les écoles primaires, mais aussi dans les festivals et manifestations nature afin de présenter le travail des auteurs pour sensibiliser le public à la nature.

Millesternes est une association de loi 1901, reconnue d'intérêt général. Son but est notamment la réalisation d'expositions photographiques sur le thème de la nature dans un but pédagogique d'informer et de sensibiliser le public au respect de l'environnement. L'association diffuse ses expositions à travers des festivals photo, des manifestations sur la nature, et des animations pédagogiques auprès des écoles primaires.

Article 2 : CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert individuellement à tout photographe amateur, à l'exclusion des membres du comité d'administration de l'association Millesternes, des membres du jury, et des photographes professionnels.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement ; toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- avoir un comportement lors de la prise de vue ne portant pas atteinte aux espèces vivantes et aux milieux naturels.
- respecter toutes les lois en vigueur dans le pays et le lieu où l'espèce a été photographiée.

Le photographe doit pouvoir fournir aux organisateurs le fichier raw de l'image et sa démarche photographique si les organisateurs le demandent.

Les images doivent être réalisées dans le plus grand respect de la nature ; toute mise en scène mettant en danger une espèce, toute intrusion perturbant une espèce ou toute détérioration d'un milieu pourra entraîner la disqualification du participant même après la remise des prix.

Si l'image originale a été faite en jpeg, le jury pourra demander au photographe une série d'images réalisées dans les mêmes conditions.

Article 3 : PREPARATION ET DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant peut déposer jusqu'à 3 photographies du 4 mai jusqu'au 30 juin 2018 minuit sur le site <https://www.millesternes.com/concours-photo-2018/>

ou sur la page du groupe Facebook

<https://www.facebook.com/groups/photomillesternes/>

Les participants doivent déposer les images lors de leur inscription sur le site ou le groupe en respectant les conditions de dépôt d'images. Les images doivent être en JPEG, et dimensionnées à 3000 pixels pour le plus grand côté à 72dpi. Les images ne doivent pas contenir d'inscriptions, de marges, et leur taille ne pas dépasser 2Mo.

Pour chaque image le participant devra impérativement remplir avec le formulaire d'inscription, le nom de l'espèce et le lieu.

Les images déposées sur la page du groupe facebook «Photo-Millesternes» doivent remplir les conditions d'inscription indiquée sur la page. Seuls les membres du groupe peuvent déposer des images.

Les panneaux de l'exposition sont imprimés sur un dibond 60x90cm ; pour l'impression nous demandons les images haute définition qui doivent avoir une définition d'au moins 4000x3000 pixels à 300dpi. Toute image originale n'ayant pas au minimum cette définition sera déclassée.

Article 4 : THEME

Le thème du concours s'intitule : «les oiseaux du littoral».

L'objectif du concours étant de réaliser une exposition pédagogique sur «les oiseaux du littoral», les images devront représenter des oiseaux fréquentant les littoraux de France métropolitaine.

Les images peuvent être réalisées à l'étranger à partir du moment où elles représentent des oiseaux fréquentant les littoraux de France Métropolitaine.

L'exposition expliquera au public les différentes espèces que l'on peut trouver sur nos côtes, leur spécificité, leur mode de vie et leurs interactions. Plus d'espèces seront présentes, plus l'exposition sera représentative de la biodiversité de nos littoraux.

Article 5 : JURY ET PRIX

Le jury est composé de :

- Quentin Dupriez ornithologue
- Alexander Hiley, Photographe Nature
- Fabien Boutet, photographe Millesternes

Préselection technique et éditoriale

Le comité de préselection composé des photographes et du directeur artistique de l'association, sélectionnera les 200 images finalistes, afin de vérifier les caractéristiques techniques des photos et le respect de la ligne éditoriale de l'association.

Il sera demandé aux finalistes les images Haute définition (minimum 4000 x 3000 px à 300dpi en jpeg ou tiffs) pour vérifier leur compatibilité avec les exigences de l'impression des panneaux 60x90 cm.

Sélection du Jury

Puis le jury réalisera la sélection des 25 images qui constitueront l'exposition pédagogique «Les oiseaux du littoral» parmi les images finalistes répondant aux critères techniques et esthétiques.

Le choix sera réalisé selon les critères esthétiques et pédagogiques de l'association, ainsi que la diversité des espèces.

Un participant peut avoir plusieurs images sélectionnées pour participer à l'exposition.

Le jury peut déclasser une image s'il estime que les conditions de participation de l'article 2 ne sont pas remplies. Le jury est seul décisionnaire des images primées. Son choix ne pourra être contesté par les auteurs qui soumettent leurs images.

Article 6 : REMISE DES PRIX

Les lauréats seront invités à découvrir les résultats lors du vernissage de l'exposition le 27 octobre 2018 à Royan (Charente-maritime)

Les résultats seront également publiés sur le site www.millesternes.com le 27 octobre 2018.

L'exposition sera diffusée dans les écoles à partir d'avril 2019 et proposée à des festivals photo et nature en 2019.

Article 7 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'auteur d'une photographie sélectionnée pour l'exposition pédagogique «les oiseaux du littoral», autorise l'association Millesternes à reproduire et à diffuser l'oeuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui en découlera. Ceci inclut :

- l'annonce des résultats sur le site, et la présentation sur le site de l'exposition pédagogique «les oiseaux du littoral»
- la reproduction en vue de l'exposition.
- la reproduction sur tous les documents présentant l'exposition pédagogique (site web, internet, supports papier et numérique).
- l'utilisation, le prêt, la location de l'exposition pour les animations pédagogiques dans les écoles primaires et sur

les manifestations ou événements liées à la nature dans un cadre de sensibilisation.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

Conformément à la ligne éditoriale de Millesternes les photos ne porteront pas le nom des auteurs, afin de valoriser l'image et la légende pédagogique.

Le nom de chaque photographe participant à l'exposition, sera indiqué sur un roll-up 80x200cm présentant et accompagnant l'exposition pédagogique.

Article 8 : Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet dans le cadre du concours permettent à Millesternes de traiter leur participation au dit concours. Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'adresse suivante : fabien@millesternes.com

Article 9 : DIVERS

Les participants peuvent renoncer à la participation du concours en informant millesternes au plus tard 7 jours après la clôture du concours.

En participant à ce concours, le photographe déclare être l'auteur de la photographie présentée, accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Pour tous problèmes techniques liés à l'envoi de photos, contactez : fabien@millesternes.com

Article 10 : CALENDRIER

- 4 mai : ouverture du concours et de la réception des images.
- 30/06 minuit : date limite de réception des images.
- Juillet : sélection des 200 images finalistes
- Juillet-Août réception et validation techniques des images des finalistes.
- Septembre 2017 : Réunion du Jury et sélection des 25 images formant l'exposition pédagogique.
- Septembre-Octobre 2017 : Réalisation des Panneaux, Mise en page, légendes.
- Octobre : Impression des Panneaux.
- 27 octobre 2018 : Vernissage de l'exposition «les oiseaux du littoral» en Charente-Maritime.

CONTACT

Pour toutes informations concernant la participation ou le déroulement du concours contact@millesternes.com



Millesternes
477 rue Georges Clémenceau
60280 Margny les Compiègne